

Note de présentation brève et synthétique du BP 2023

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif. Cette note est destinée à renforcer l'information des citoyens et des élus et à faciliter la compréhension du budget.

Introduction

Le Budget Primitif 2023 : un budget ambitieux et volontaire qui, après la parenthèse liée à la crise sanitaire sans précédent que nous avons traversée, retrouve une trajectoire financière conforme à nos objectifs. Faire de Valras une commune toujours plus belle, attractive et agréable à vivre pour ses habitants.

Ce budget met en œuvre un plan d'investissement répondant aux besoins de la population et permettant de développer l'attractivité de la Ville.

Tout comme il est apparu prioritaire de préserver et d'améliorer la qualité des services aux Valrassiens dans des domaines aussi divers que l'éducation, la jeunesse, la sécurité ou la solidarité.

Le budget 2023 a donc été construit autour des 5 axes suivants :

- La poursuite d'un effort collectif de maîtrise des dépenses notamment en engageant des travaux importants sur la rénovation de l'éclairage public.
- Un investissement soutenu et une qualité des services accrue
- Une dette maîtrisée
- Des taux d'imposition inchangés
- Une mise en cohérence avec le projet municipal 2020-2026

L'effort d'équipement s'élèvera en 2023 à 5 229 K€ et concernera plus précisément des équipements destinés à favoriser les déplacements doux, à améliorer la voirie communale, à renforcer la sécurité, à moderniser les équipements sportifs, à réaliser des économies d'énergies, à préserver l'environnement et à réaliser des acquisitions foncières pour de futurs projets en lien avec le renforcement de la présence de la nature dans le quotidien des habitants.

Les points suivants seront développés ci-après :

- Le contexte financier issu de la loi de Finances 2023
- Les priorités du budget
- Le budget de fonctionnement
- Le budget d'investissement
- La dette

1 - Le Contexte financier issu de la loi de Finances 2023

- Cadre général :
 - o Inflation de 5% sur le 1^{er} trimestre 2023
 - o Progression du PIB de 0,3% en 2023
 - o Le taux d'endettement national passerait à 111,2% en 2023

- Stabilité des concours de l'Etat aux collectivités territoriales :
 - o Augmentation de 320M€ de la DGF
 - o Gel de la Dotation Nationale de Péréquation
 - o Stabilité du FPIC
 - o Soutien aux collectivités en situation de tension énergétique :
 - Amortisseur électrique
 - Filet de sécurité
 - Tarifs réglementés de vente
 - o Mise en place d'un Fonds Vert doté de 2 milliards d'euros sur 2 ans afin de :
 - Renforcer la performance environnementale
 - Adapter les territoires aux changements climatiques
 - Améliorer le cadre de vie
 - o Revalorisation de 7,1% des valeurs locatives pour le calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

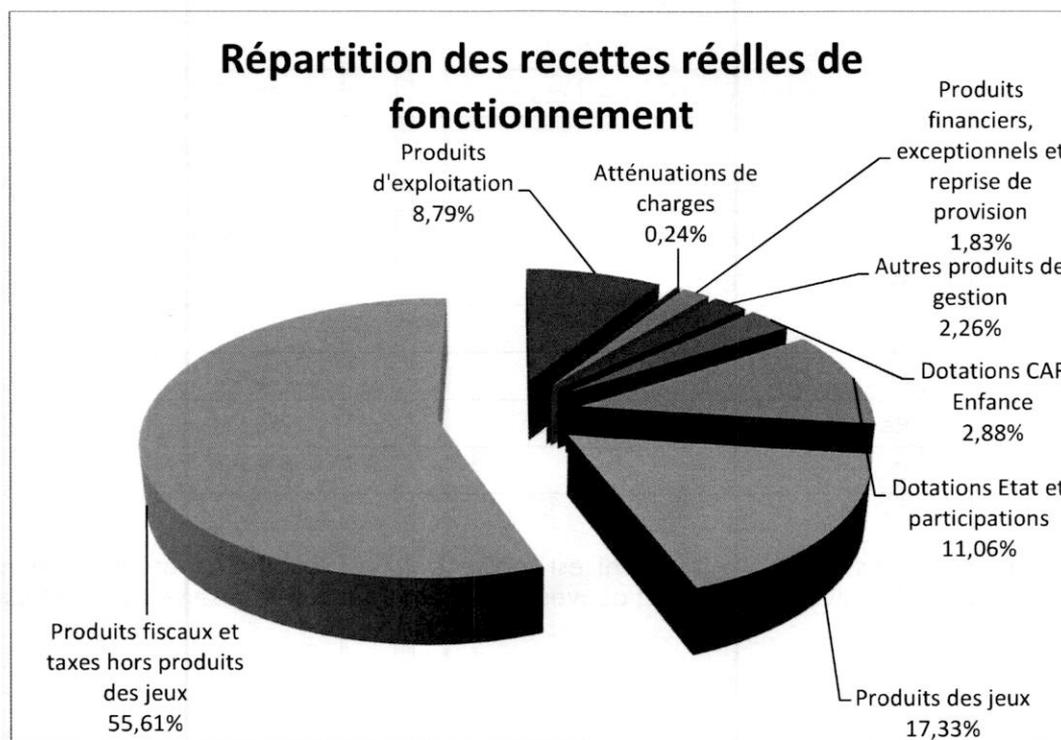
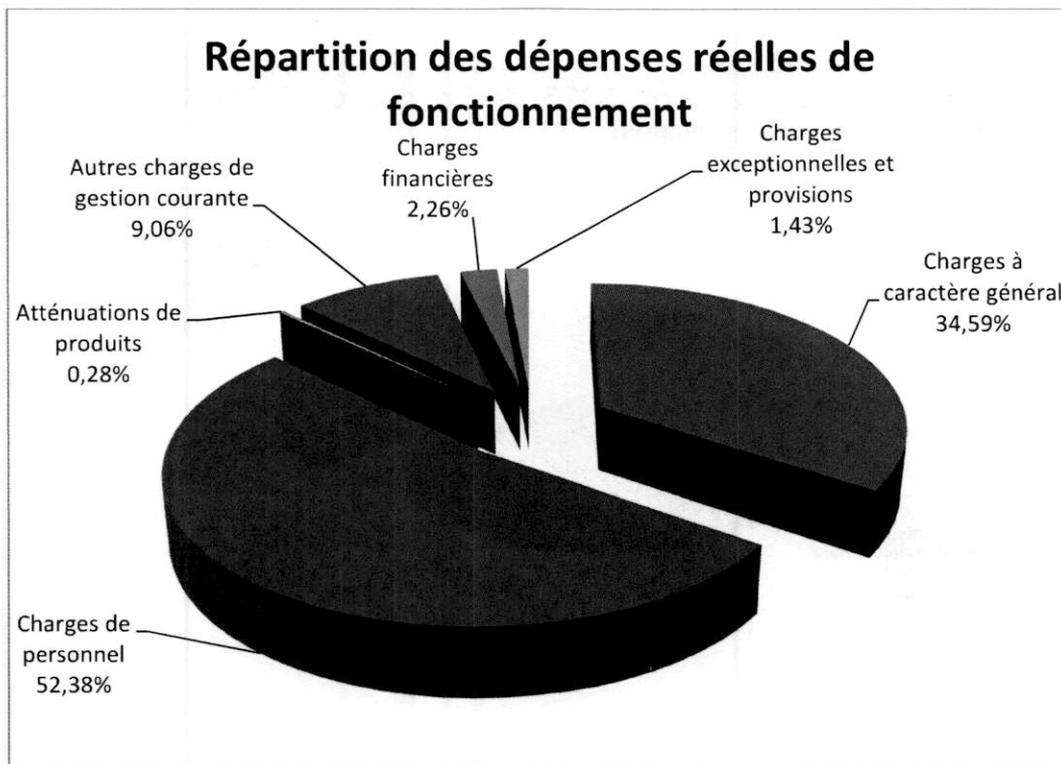
2 - Les priorités du budget

- Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,51% par rapport au BP 2022.
 - o Les dépenses à caractère général comprennent une hausse de 3,44% des dépenses liées aux fluides mais aussi la location de balayeuse, laveuse et nacelle sur une année complète.
 - o Le contrôle de gestion sera renforcé sur l'ensemble de ces dépenses.
 - o Les dépenses de personnel sont en hausse de 3,72%, la ville adapte ses embauches à l'évolution des services à la population et prend compte une augmentation du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2023.

- Pour les recettes réelles de fonctionnement, elles progressent de 11,07% par rapport à 2022, elles sont tributaires des recettes imprévisibles que sont celles du casino et des droits de mutations. La forte reprise d'activité du casino permet d'envisager des recettes supérieures à celles de l'an dernier. Pour les droits de mutations nous prévoyons un tassement par rapport aux résultats des années précédentes du fait du ralentissement du marché de l'immobilier.

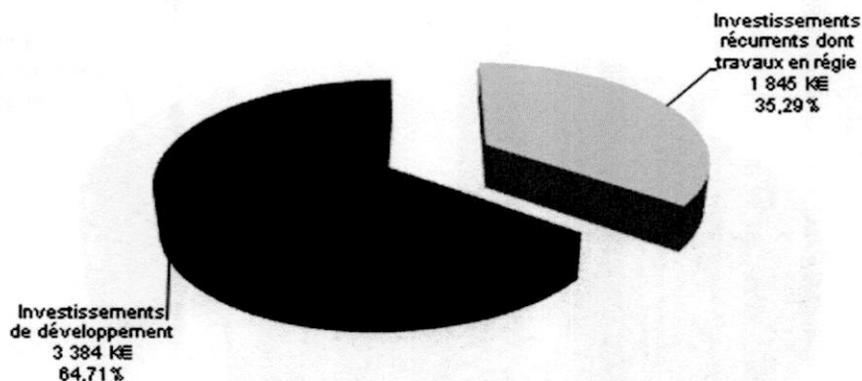
- En investissement les dépenses d'équipement sont conséquentes et sont financées grâce notamment à un montant élevé de subventions d'équipement à hauteur de 982K€.

3 - Budget de fonctionnement



4 - Budget d'investissement

**Un effort d'équipement 2023 de l'ordre de 5 229K€
(travaux en régie, reports compris)**



Les principaux investissements de développement :

Travaux de pérennité patrimoine EP	1 330 K€
Aménagement bd Jean Moulin	100 K€
Participation investissement pluvial	109 K€
Tennis	75 K€
Travaux Halles	66 K€
Hangar centre technique	129 K€
Réfection voirie	375 K€
Cimetière	66 K€
Récifs artificiels	128 K€
Réaménagement bâtiment BIJ	280 K€
Quartier pêcheurs	526 K€

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'inscription d'un crédit d'emprunt maximum de 1 217K€. Cet emprunt est couvert partiellement par une réserve de 517K€ sur le contrat CALYON.

5 – Une dette saine et sécurisée

La dette de la Commune ressort à 12 506 190 € au 1er janvier 2023 pour un taux de 1,83% et une durée de vie résiduelle moyenne de 14 ans et 7 mois.

La répartition de la dette par type de taux en début d'année est reprise dans le tableau suivant :

	Encours au 1er janvier 2023	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Classement Gissler
Taux fixes	10 764 144	86,1%	1,60%	14 ans et 11 mois	13	1A
Fixe	10 764 144	86,1%	1,60%	14 ans et 11 mois	13	1A
Taux monétaires	1 742 047	13,9%	3,23%	12 ans et 5 mois	3	1A
Euribor 3 mois	1 664 167	13,3%	3,31%	12 ans et 2 mois	2	1A
TMM	77 880	0,6%	1,55%	16 ans et 11 mois	1	1A
TOTAL	12 506 190	100,0%	1,83%	14 ans et 7 mois	16	